Newsletter – Provence Santé Coordination – Octobre 2026

Voir la version en ligne

Bienvenue dans notre newsletter !

Au sommaire

- Retour sur l'enquête de satisfaction de la réunion de la filière gériatrique
- RDV Pro : Plus de 160 participants réunis autour de la protection de la personne
- SI-SIAO : de nouvelles règles d'orientation pour mieux répondre aux besoins des personnes
- Traitements médicamenteux de l'obésité chez l'adulte
- Education Thérapeutique du Patient : les chiffres clés de 2025
- Lancement de CASSI
- Retour sur l'événement Octobre Rose 2026 La soirée du 16 octobre
- Novembre : les campagnes de prévention continuent !

Retour sur l'enquête de satisfaction de la réunion de la filière gériatrique



En juin dernier, une réunion sur la filière gériatrique a été organisée pour présenter les acteurs de cette filière. Nous remercions les centaines de participants et les 40 professionnels ayant répondu à l'enquête de satisfaction.

Voici la synthèse des réponses à l'enquête :

- Utilité des échanges : 100% des répondants ont trouvé le contenu utile et y ont appris de nouveaux éléments.
- Satisfaction globale : 4,74/5

Thématiques à approfondir :

- La santé mentale chez la personne âgée
- La prise en charge des publics GIR 5/6
- Les plateformes de répit et l'aide aux aidants
- Le recours aux avis médicaux en distanciel

Vous retrouverez l'ensemble des informations diffusées en cliquant :

Vers la page du site

Vers la présentation

Les RDV Pro : plus de 160 participants réunis autour de la protection de la personne



Un temps d'échange riche et concret autour des enjeux de la protection de la personne

Plus de 160 participants ont pris part à un webinaire consacré à la protection de la personne, animé par une magistrate. Ce rendez-vous a permis de réunir des professionnels issus de différents horizons autour d'un sujet à la fois juridique, humain et profondément transversal.

Au cours de ce temps de sensibilisation et d'échanges, plusieurs dimensions essentielles de la protection de la personne ont été abordées.

Comprendre les principes de la protection de la personne

La première partie du webinaire a permis de revenir sur les **principes qui fondent les mesures de protection**, leurs finalités et les conditions dans lesquelles elles peuvent être mises en œuvre.

L'intervention a notamment permis de mieux appréhender la nécessité de rechercher un équilibre entre protection de la personne, respect de ses droits et préservation de son autonomie. La protection ne saurait en effet se réduire à une simple gestion administrative ou juridique : elle vise avant tout à accompagner une personne vulnérable dans le respect de la dignité et de ses choix, lorsque ceux-ci ne peuvent plus être pleinement exercés de manière autonome.

Du repérage au signalement : quelle démarche adopter ?

Le webinaire a également consacré une place importante à la démarche de signalement. Les participants ont ainsi pu mieux identifier les situations susceptibles de nécessiter une vigilance particulière et les différentes étapes permettant de transmettre une information préoccupante ou de saisir les autorités compétentes, selon les situations rencontrées.

Ces échanges ont souligné l'importance d'un repérage partagé et d'une transmission d'informations adaptée, afin de permettre une évaluation pertinente de la situation et, lorsque cela est nécessaire, la mise en place d'une protection appropriée.

Les différentes mesures de protection

Les participants ont ensuite pu approfondir leur connaissance des différentes mesures de protection, de leurs caractéristiques et de leurs modalités de mise en œuvre.

Cette présentation a permis de rappeler que la mesure de protection doit être pensée au regard de la situation singulière de chaque personne. Elle doit répondre à ses besoins tout en s'inscrivant dans une démarche respectueuse de ses droits, de ses libertés et de son autonomie.

Une protection qui repose sur le partenariat

Au-delà des aspects juridiques et théoriques, l'un des messages forts de ce webinaire réside dans la nécessité d'une véritable coopération entre les différents professionnels intervenant auprès de la personne protégée.

Juge, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire : chacun intervient dans son champ de compétences, mais c'est bien la complémentarité de ces regards et de ces expertises qui permet d'apporter une réponse adaptée aux situations rencontrées.

La protection de la personne ne peut donc être envisagée comme l'intervention isolée d'un seul secteur. Elle repose sur un travail en partenariat, sur la circulation des informations utiles et sur la capacité des professionnels à croiser leurs observations afin de construire, ensemble, un accompagnement cohérent.

Un grand merci à Mme Le Falc'Her et à l'ensemble des participants !

Lien vers le replay du RDV

Le prochain RDV Pro aura lieu le 26 octobre à 14h consacré au dispositif "Relayage" porté par la plateforme de répit A3.

SI SIAO : de nouvelles règles d'orientation pour mieux répondre aux besoins des personnes



Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) est la porte d'entrée unique vers les dispositifs d'hébergement et de logement adapté (centres d'hébergement d'urgence, places d'hôtel, CHRS, pensions de famille/maisons relais, résidences sociales, etc..). Il a pour mission de recueillir les demandes, d'évaluer les situations et d'orienter les ménages vers les réponses les plus adaptées.

Dans un contexte où les besoins d'hébergement et de logement sont toujours supérieurs aux places disponibles, le SIAO ne peut augmenter l'offre mais **vise à améliorer l'équité** des orientations et l'adéquation entre les besoins et les solutions mobilisées.

Ce qui change concrètement :

- **La logique de "file active" devient centrale**. Les orientations reposent désormais sur des dossiers complets, connus et régulièrement actualisés.
- L'ancienneté de la demande n'est plus le critère principal de priorisation. Les orientations **prennent davantage en compte la réalité des besoins :** situation résidentielle, durée sans domicile personnel, facteurs de vulnérabilité, âge, violences intrafamiliales, risques de rupture de parcours, besoins d'accompagnement ou encore problématiques de santé.
- Les offres de logement ne sont plus diffusées aux partenaires. **Le SIAO identifie lui-même les ménages** susceptibles de correspondre aux logements disponibles.
- L'ordre d'appel au 115 ne constitue plus le principal critère d'attribution des places disponibles. Chaque demande d'hébergement d'urgence reste active pendant 24 heures. **Les décisions d'orientation sont examinées quotidiennement dans le cadre d'une commission interne.**

Un enjeu majeur pour les professionnels

Avec cette réforme, **la qualité des évaluations sociales devient essentielle** : plus une situation est renseignée et actualisée, plus le SIAO est en mesure de proposer une orientation adaptée. **Cela renforce la nécessité d'une coopération étroite entre professionnels sociaux, médico-sociaux et sanitaires. Le partage d'informations utiles, dans le respect de la confidentialité et du consentement de la personne, est donc indispensable pour construire une évaluation globale.**

Point de vigilance : une sous-utilisation peut représenter une perte de chance

Sur nos territoires, de nombreux professionnels utilisent encore insuffisamment le SI-SIAO, parfois par manque de connaissance de l'outil ou par crainte d'une charge administrative. Pourtant, dans le nouveau fonctionnement, une demande non créée, incomplète ou non actualisée peut représenter une véritable perte de chance pour l'usager.

Certaines places réservées aux expérimentations SIAO peuvent rester vacantes faute de dossiers mobilisables, alors que les besoins exprimés sur le territoire demeurent très importantes.

Retrouvez l'article complet sur notre site internet

Contacts utiles SIAO :

Pour le territoire du 04 :

COALLIA : siaophl04@coallia.org

Pour le territoire du 13 :

Joanna ERRICO : animatrice réseau Pays Salonais & Pays d'Arles - 06 49 52 88 13 **email : j.errico@siao13.fr**

Laura DELCAMP : animatrice réseau Etang de Berre - 07 66 53 03 08 **email : l.decamp@siao13.fr**

Jessica RUELLE : animation réseau Pays d'Aix - 06 26 14 16 92 **email : j.ruelle@siao13.fr**

Permanence téléphonique travailleurs sociaux SIAO 13 :

04.91.03.39.91 (du lundi au vendredi de9h30 à 12h30)

Pour aller plus loin :

Site internet SIAO 04

Site Internet SIAO 13

Foire aux questions

Guide : Cap sur les évaluations

Mémo demande

Mémo note sociale

Base de connaissance

Traitements médicamenteux de l'obésité chez l'adulte



Le développement des Traitements Médicamenteux de l'Obésité (TMO) constitue une évolution importante et une option thérapeutique complémentaire dans la prise en charge de l'obésité de l'adulte. **Leur remboursement est soumis à des critères précis,** et leur utilisation doit être personnalisée selon le profil clinique du patient, encadrée par des professionnels formés et associée à un suivi régulier.

Place des traitements médicamenteux et encadrement de la prescription

Les traitements médicamenteux de l'obésité (TMO) s'intègrent dans une prise en charge globale et multidisciplinaire. Ils ne se substituent pas aux mesures concernant l'alimentation, l'activité physique et les modifications du mode de vie, mais peuvent les compléter lorsque les objectifs de prise en charge ne sont pas atteints.

Le choix du traitement doit être individualisé, notamment en fonction :

- du niveau d'obésité et des comorbidités associées
- des bénéfices attendus sur le poids et sur les maladies associées
- des contre-indications et précautions d'emploi

Lors de la mise en place du traitement, **le patient doit être informé** sur les bénéfices attendus, les risques et les signes d'alerte. La prescription doit s'accompagner d'un suivi médical permettant d'évaluer l'efficacité du traitement et sa tolérance.

Prise de position sur les TMO

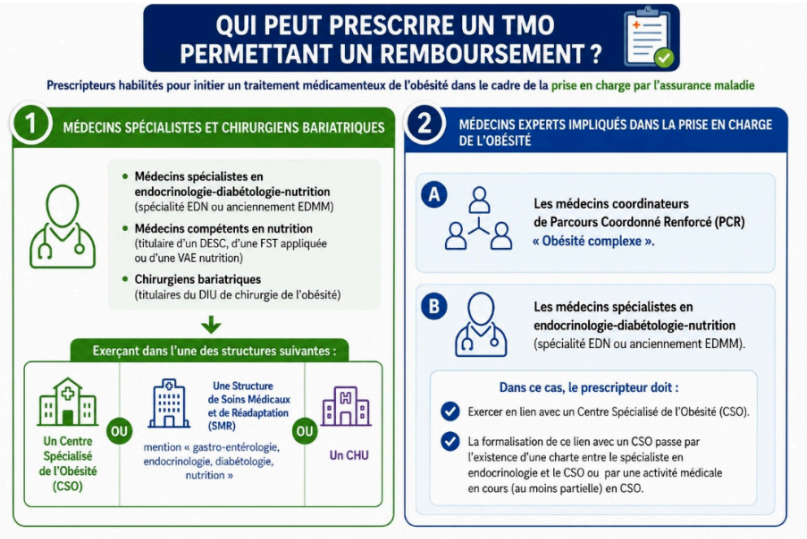
Conditions de remboursement et prescription

Depuis le 15 juin 2026, l'Assurance Maladie rembourse les traitements médicamenteux de l'obésité chez l'adulte en situation d'obésité en fonction de critères précis.

L'accès au remboursement est notamment conditionné à :

- Un échec d'accompagnement portant sur les modifications du mode de vie pendant 6 mois (perte de poids < à 5 %)
- Un IMC > 35 kg/m² avec au moins une comorbidité
- Un IMC > 40 kg/m² avec ou sans comorbidité

La première prescription doit être réalisée par un prescripteur habilité. Une fois le traitement initié, le renouvellement des prescriptions et le suivi peuvent être assurés par le médecin traitant.



Conditions de remboursement des TMO

Demandes d'information et de prise en charge en lien avec le CSO

Le médecin doit remplir le formulaire d'adressage TMO disponible à l'adresse suivante :

Formulaire d'adressage TMO

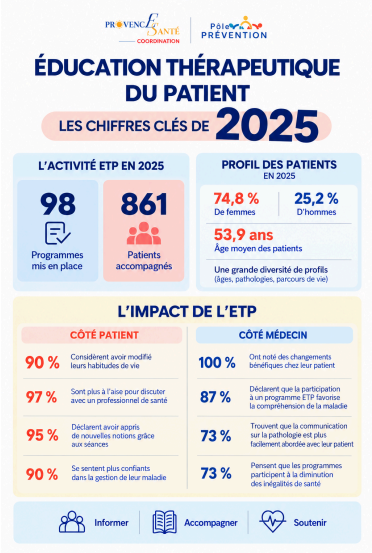
Education Therapeutique du Patient : les chiffres clés de 2025

Retour sur les chiffres clés et les impacts des programmes ETP en 2025.

L'éducation thérapeutique du patient occupe une place importante dans l'accompagnement des personnes vivant avec une maladie chronique. Elle leur permet de mieux comprendre leur maladie, d'acquérir de nouvelles connaissances et de développer des compétences pour mieux gérer leur santé au quotidien.

Provence Santé Coordination propose régulièrement des programmes ETP agréés par l'ARS, sur 7 maladies chroniques.

En 2025, 98 programmes d'ETP ont été mis en place, permettant d'accompagner 861 patients.



Pour en savoir +

Vers les programmes ETP

Lancement de CASSI



Bientôt sur le territoire !

CASSI, l'outil de **C**artographie **A**nnuaire **S**anté **S**ocial **I**ntelligent porté par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur sera accessible, **à vous, partenaires, d'ici la fin de l'année 2026 !** Cette cartographie interactive centralise l'offre sanitaire, médico-sociale et sociale du territoire.
Certains d'entre vous ont déjà reçu un mail donnant l'accès au questionnaire permettant de renseigner les informations concernant leur structure.

Vous avez besoin d'appui ou vous n'avez pas reçu le mail ? Provence Santé Coordination met à votre disposition :
- Une adresse mail : **contactcassi@groupement-psc.fr**
- Une hotline :
le mardi : de 13h à 15h Benoit vous répond au **04 84 47 06 08**
le vendredi : de 13h à 15h Roselyne au **04 84 47 05 95**

A l'approche de son lancement, votre contribution est essentielle pour garantir des données fiables et opérationnelles. **Merci d'avance pour votre participation !**

Découvrir CASSI

Octobre Rose : une soirée solidaire à Martigues








567 euros récoltés au profit de la Ligue contre le cancer

Le vendredi 16 octobre 2026, une soirée solidaire organisée dans le cadre d'Octobre Rose s'est tenue à la salle du Grès à Martigues. Cet événement a réunis artistes, bénévoles et participants autour d'un objectif commun : soutenir la lutte contre le cancer du sein et sensibiliser le public à cette cause.

Au programme, plusieurs animations ont rythmé la soirée : chants, danses, théâtre et défilé, dans une ambiance placée sous le signe du partage et de la solidarité.

Grâce à la mobilisation et à la générosité des participants, **567 € ont été récoltés au profit de la Ligue contre le cancer, afin de contribuer au soutien de ses actions.**

Provence santé coordination remercie chaleureusement l'ensemble des personnes présentes, les artistes, les bénévoles ainsi que toutes celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement.

Cette soirée témoigne de l'importance de l'engagement collectif pour faire vivre la solidarité et soutenir la lutte contre le cancer.

Retrouvez l'ensemble des photos sur la soirée





Novembre : les campagnes de prévention continuent !

Après Octobre Rose, le mois de novembre poursuit la mobilisation autour de la prévention et de la santé. Deux campagnes sont notamment mises à l'honneur : **le Mois sans Tabac,** qui encourage les fumeurs à relever le défi d'arrêter de fumer, **et la prévention des cancers masculins, notamment le cancer de la prostate.**

Ces campagnes sont l'occasion de sensibiliser chacun aux risques, de promouvoir les bons réflexes et de rappeler l'importance du dépistage et de l'accompagnement.





Les programmes arrêt du tabac

En novembre, continuons à nous mobiliser pour la prévention et la santé de tous !



ACCEDER A NOTRE SITE

Cet email a été envoyé à communication@groupement-psc.fr, **cliquez ici pour vous désabonner.**

Directrice de la publication : Audrey Garcia, Directrice Générale
GCSMS Provence Santé Coordination
Parc Du Golf, Bâtiment 33, 13290 Aix-En-Provence / Les Milles